



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 66813

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la répartition des professionnels de santé sur le territoire français. Au moment où la population française connaît un vieillissement certain, notamment en milieu rural, la fracture territoriale ne cesse de s'aggraver. Certains départements ruraux connaissent une pénurie de médecins et un véritable phénomène de désertification médicale se fait jour dans de nombreux territoires. Il lui demande quelles mesures concrètes entend prendre le Gouvernement pour favoriser le maintien et l'implantation de cabinets médicaux dans les zones rurales.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est particulièrement attentif à la formation des médecins, et en particulier des médecins de montagne, qui nécessite en effet des compétences très spécifiques. Il est cependant déjà prévu que les internes puissent réaliser des stages hors de leur subdivision d'origine en fonction de leur projet professionnel, conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 septembre 2004 relatif à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales. Ce texte porte notamment de deux à trois le nombre de stages possibles hors subdivision pour chaque interne, permettant ainsi une meilleure mobilité des étudiants. Enfin, la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux complète ce dispositif par deux dispositions ouvrant de nouvelles possibilités d'aides par les collectivités territoriales. Elle prévoit le versement d'indemnités de logement et de déplacement pour les étudiants de troisième cycle de médecine générale lorsqu'ils effectuent leurs stages dans des zones déficitaires en offre de soins. Elle permet aussi l'octroi d'une indemnité d'étude et de projet professionnel pour tout étudiant en médecine qui s'engage à exercer comme médecin généraliste au moins cinq ans dans l'une de ces zones.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66813

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2005, page 5745

Réponse publiée le : 12 juillet 2005, page 6946